

Province canadienne dont la langue officielle est le français. Nombreux sont les français qui souhaitent partir vivre ou voyager là bas. Avec quatre zones climatiques : arctique, subarctique, continentale et maritime, il y en a pour tous les goûts. La faune et la flore sont différentes. Le dépaysement y est total.



Le mode de vie se rapproche du standard américain sur bien des plans. Sauf sur le plan sanitaire où le Québec dispose d'une Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ). Elle assure l'accès aux soins de santé gratuitement au moyen de différents impôts et taxes. Cela diffère de la sécurité sociale française sur certains points mais le but est d'améliorer l'accès aux soins à tous et ainsi que l'accès aux médicaments.

Votre décision est prise ? Vous voulez vivre au Québec ? Conduire une grosse américaine dans un froid polaire en parlant français ? Gratter ne suffira pas toujours !

Mais comment faire ? Vers qui se tourner ? Comment cela se passe ?

Pour travailler au Québec, il faut obtenir un visa longue durée (5 ans le plus souvent). Le seul établissement qui le délivrera est le Consulat. Il vous faudra justifier d'un emploi dans la province du Québec (Montréal, Québec, Laval etc...) et le Consulat décidera, si oui ou non, il vous délivre ce visa.

Vu qu'il faut trouver un emploi avant, il est bon de faire le tour des établissements qui vous intéressent et voir si votre Curriculum Vitae convient. Petite astuce, certains établissements québécois envoient une délégation au salon de l'Infirmier à Paris. Le recrutement peut donc être facilité et avec un peu de chance, certaines démarches pourraient être gérées par l'employeur.

Vous avez été recruté ou votre candidature spontanée a été validée. Comment joindre le consulat? Vous trouverez ci dessous des coordonnées utiles à vos démarches.

Délégation Générale du Québec : 66 rue Pergolèse 75016 Paris 01-40-67-85-00

Ambassade du Canada : 35 Avenue Montaigne 75008 Paris. 01-44-43-29-00

Vous avez obtenu votre visa, vous avez un emploi. Vous avez même trouvé votre lieu de vie. L'aventure commence maintenant.

En France, durant votre formation vous avez découvert des techniques de soins, des approches relationnelles, de la pharmacologie. Vous savez qui prescrit, pourquoi, quand et comment (normalement). Le rôle de chacun est défini : aide-soignante, infirmière, médecin.

Au Québec, les prescriptions ne sont pas faites comme en France. Les médicaments ne sont pas les mêmes ou pas utilisés de la même façon. Poser une perfusion en France est souvent protocolé de façon institutionnelle ; au Québec la méthode est différente. Il faudra réapprendre ce que vous avez appris afin de vous adapter.

L'organisation des soins est différente et il existe plusieurs niveaux.

Au Canada, il y a trois catégories d'infirmières :

Infirmière auxiliaire

Infirmière

Infirmière clinicienne

Un accord France/Québec sur la reconnaissance mutuelle des diplômes infirmiers datant de 2010-2011 nous place dans la dernière catégorie : infirmière (sous certaines conditions). Il faudra toutefois remplir quelques critères. Il faut être titulaire de son diplôme d'Etat, être inscrit à l'ONI (ordre national infirmier) et réaliser un stage en milieu clinique de 75 jours. Arrivé au Québec, il faut obligatoirement s'inscrire, il me semble à l'OIIQ (Ordre des Infirmiers et Infirmières du Québec).

De plus, possible qu'il y est une évolution de la reconnaissance pour se rapprocher du niveau de l'infirmière clinicienne.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site:

<http://www.nnas.ca/comment-presenter-une-demande>

Sur la durée, c'est une expérience professionnelle et personnelle pouvant être enrichissante. Comme toute décision, il faut se sentir prêt aux changements. Mais rien n'est impossible. Certains professionnels reviennent après quelques années, d'autres restent là bas pour leur fin de carrière.

Pour plus d'informations, contactez Julien à julien@entraide-esi-ide.com